

# 25 janvier 2015

## **Compte rendu de séance du conseil municipal du dimanche 25 janvier 2015**

L'an deux mille quinze et le 25 janvier à neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de René CLINCHARD, Maire.

**Etaient présents :** François CLAUZON, Richard GRIBALDO, Jean Claude LINCK, France NABOULET, Christine PIGAGLIO, Laurent VIDAL, Yanne SOUCHET, Richard ZUPPO.

**Absente représentée :** Amélie GOLIAS qui a donné procuration à René CLINCHARD.

**Absente non représentée :** Nadine SINIBALDI.

Madame France NABOULET a été nommée secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Procès - Verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2014.
- Présentation de l'APS concernant le remplacement de la plateforme en bois et de son garde-corps afin d'assurer la sécurité de l'accès au clocher de l'église Saint-Laurent.
- Présentation de l'APS concernant le remplacement de la porte principale et d'une fenêtre au secrétariat de la mairie afin d'améliorer l'isolation et le confort de cet espace recevant également du public.
- Présentation de l'APS concernant le remplacement de la gouttière du bâtiment communal ancienne mairie.
- Appel à un bureau d'étude pour l'élaboration du dossier technique et des pièces administratives concernant les noms et la numérotation des rues et des immeubles de la commune.
- Demande proposée par la Gymnastique Volontaire de la Tinée d'une subvention de 45€ pour la participation à la séance de gymnastique de l'enfant, Clémentine BILLAU. (34 séances pour l'année).

### **I - Procès - Verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2014.**

Après lecture du Maire, le procès- verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

### **II - Présentation de l'APS concernant le remplacement de la plateforme en bois et de son garde-corps afin d'assurer la sécurité de l'accès au clocher de l'église Saint-Laurent.**

Le Maire expose au Conseil que, par mesure de sécurité concernant la plateforme sommitale du clocher de l'église Saint-Laurent, il est nécessaire de remplacer :

- des poutres de 0,20x0,20x5m20 en bois qui supportent le plancher, disposées entre le massif du clocher et le débordement supérieur du mur occidental de la nef, à l'aplomb du cœur du clocher, et dont l'état d'altération nécessite le changement ;
- à l'identique, le planchéage en bois d'environ 15m2 qui est en mauvais état sanitaire et menace de se rompre.
- le garde-corps, en état de vétusté, d'une longueur de 4m80, en bois, à barreaudage vertical qui borde la plateforme en rive sud.
- les deux portes et leur cadre qui donnent accès à l'abri du mécanisme de l'horloge afin

d'améliorer son efficacité.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'avant-projet sommaire des travaux estimés à 4 € HT

**III - Présentation de l'APS concernant le remplacement de la porte principale et d'une fenêtre au secrétariat de la mairie afin d'améliorer l'isolation et le confort de cet espace recevant également du public.**

Le Maire expose au Conseil qu'il est souhaitable d'améliorer le confort du personnel et des visiteurs de la salle du secrétariat de la mairie tout en réalisant des économies d'énergie. Dans ce but, il y a lieu de remplacer les menuiseries existantes, celle de la porte-fenêtre de l'entrée principale et celle de la fenêtre, par de nouvelles menuiseries équipées de double vitrage 4-16-4. De plus, pour renforcer la sécurité des lieux, la porte-fenêtre de l'entrée principale sera équipée d'une crémone de pompiers sur sa partie semi-fixe.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'avant-projet sommaire des travaux estimés à 4 € HT.

**IV - Présentation de l'APS concernant le remplacement de la gouttière du bâtiment communal ancienne mairie.**

Le Maire expose au Conseil qu'il importe de procéder au remplacement de quelques liteaux de la toiture et de la gouttière en façade du bâtiment de l'ancienne mairie. Afin de réduire les coûts importants de la pose d'un échafaudage liés à la manutention des matériels, le maire propose de faire appel à l'entreprise de maçonnerie Robert PIGAGLIO qui utilise déjà un échafaudage de la même hauteur chez un privé à côté du bâtiment de la mairie.

Madame Christine PIGAGLIO ne prend pas part au débat ni au vote. Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition du maire ainsi que l'avant-projet sommaire des travaux estimés à 4 € HT.

**V - Appel à un bureau d'étude pour l'élaboration du dossier technique et des pièces administratives concernant les noms et la numérotation des rues et des immeubles de la commune.**

Pour réaliser le dossier technique nécessaire à la consultation des entreprises spécialisées

2

3

aux fins de fourniture et de mise en place de plaques de rue et de numéros de bâtis, le Maire propose de faire appel à un bureau d'étude qui se chargera :

de la réalisation des plans ;

de l'élaboration des pièces techniques : détail quantitatif et estimatif, bordereau des prix, cahier des charges.

Le coût de la mission s'élève à 1 euros HT.

Le Maire propose également de charger le bureau d'étude d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la

réalisation de l'adressage sur la commune. Cette mission comprendra notamment la réception et la

vérification des produits et des travaux de pose.

Le coût de la mission s'élève à 1 euros HT.

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition des deux missions proposées par le bureau d'étude.

VI - Demande proposée par la Gymnastique Volontaire de la Tinée d'une subvention de 45€ pour la participation à la séance de gymnastique de l'enfant, Clémentine BILLAU. (34 séances pour l'année).

Le Conseil approuve à l'unanimité le versement de 45€ à la gymnastique Volontaire de la Tinée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h 30.